



Mondorf-les-Bains, le 20 avril 2021

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 23 février 2021 le conseil communal a approuvé conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le morcellement de terrains sis 21 et 23, Route d'Erpeldange, numéros cadastraux 1364/5556 et 1364/5610, section A d'Ellange en quatre lots distincts suivant projet de morcellement de l'Administration du Cadastre et de la Topographie du 8 février 2021, réf.198899.

Le morcellement est publié et affiché par la présente en application de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

La décision et le plan de lotissement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Mention de la décision et de sa publication sera faite au Mémorial ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente décision dans les trois mois qui suivent la publication ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire communal



Le bourgmestre

Administration communale de Mondorf-les-Bains